

Du trois Janvier au mil huit cent soixante-dix, à neuf heures
ACTE DE MARIAGE de Paulin Felix Rimbaud

Agé de vingt huit ans, né à La Garde département
du Nord le vingt six du mois d'octobre mil
huit cent quarant un profession de cultivateur domicilié à
La Garde département d'ura fils unique de
feu Jean Baptiste Rimbaud profession de cultivateur et
domicilié à La Garde département d'ura et de

Elisabeth Magdalena Jélicote Aimard, son épouse, domiciliée au dit
de La Garde (ou) la mère en présent et consentant d'une part.
Et de

Rose Victoire Boiss

Agée de vingt six ans, née à La Garde département d'ura
le dix de mois de Mars mil huit cent quarant trois
profession d'ouvrière domiciliée à La Garde département d'ura
fille majeure de feu Louis Jean Boiss
profession de cultivateur vivant domicilié à La Garde département
d'ura et de feu Victoire Suzanne Aimard,
son épouse, vivante domiciliée au dit La Garde (ou) d'Arles.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage

faite par nous sans opposition, les dimanches seize
et vingt trois Janvier mil huit cent soixante dix
domiciles affichés pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux ;
- 3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse ;
- 4° Vu l'acte de décès du père du futur époux ;
- 5° Vu l'extrait de l'acte de décès du père de la future épouse ;
- 6° Vu enfin, l'acte de décès de la mère de la future épouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux, et les personnes qui ont
assisté le mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du
du mois d mil huit cent soixante- par devant M^e
notaire à
département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un
Rose Victoire Boiss
et l'autre Paulin Felix Rimbaud.

Le tout en présence de Boiss, Lambert Moarins
domicilié à La Garde département d'ura. Agé de vingt six ans
profession de Cordonnier, Camille Germain de la future épouse ;

De Requien, Jean Baptiste
domicilié à La Crau département d'ura. Agé de quarante deux ans
profession de Cultivateur, Jean frère de la future épouse ;

De Desvans, Marie
domicilié à Aubagne. département des Bouches du Rhône. Agé de vingt trois ans
profession de Cultivateur, Marie de la future épouse ;

Et de Guerinier, Nour de la future épouse
domicilié à La Garde département d'ura. Agé de soixante dix sept ans
profession de propriétaire, marié et en état de mariage.

Après quoi, moi Louis Requien, adjoint élu par le conseil de La Garde,
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par lesquels
tenons seulement, à l'exception des autres parties qui ont
assisté, n'ont pas eu de ce faire par nous requises,

Boiss Moarins requien
Guerinier
L. Requien